

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 07/04/2025 - 7557 - 2018 B 04407 - 844 748 939 - 2A VISION CARE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102023	et clos le	30092024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS 2A VISION CARE		70 RAMBLA DES CALISSONS	
SIRET	8 4 4 7 4 8 9 3 9 0 0 0 1 5	34070 MONTPELLIER	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées COMMERCE DE DETAIL OPTIQUE ET PHOTOGRAPHIE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		147 534	Déficit		
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
		Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%		
					PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies			☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies			☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs			☐
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W							

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL CABINET RICHER 16 RUE DE VERDUN BP 87015 30900 NIMES CABINET RICHER SARL Expertise Comptable Tél 04 66 33 56 60			
OGA/OMGA	Miseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Tél:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du miseur conventionné:		Date:	Lieu MONTPELLIER
30910 NIMES		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du miseur conventionné		Signature	DURAND ARNAUD
Examen de conformité fiscale (EGEP) N° 544 APP			

**N° 2065 bis
2024**

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	60 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d
Montant des distributions						e
autres que celles visées en (a),						f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)						g
						h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)
						60 000
						60 000

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			80 303
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Cabinet Richer
SARL Cabinet Richer
16 rue de Verdun RP 87
30910 Nîmes Cedex
Tél. 04 66 23 56 60 - Fax 04 66 62 11 22

Désignation de l'entreprise SAS 2A VISION CARE "Les Bureaux du Président" Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise 70 RAMBLA DES CALISSONS 34070 MONTPELIER
Numéro SIRET * 8 4 4 7 4 8 9 3 9 0 0 0 1 5 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

		Exercice N clos le 912 554		Exercice N-1 clos le 300 920 23	
		300 920 24	300 920 24	300 920 23	300 920 23
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	110 000	012	110 000
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	7 500	016	501
	Immobilisations corporelles *	028	295 122	030	145 770
	Immobilisations financières * (1)	040	8 036	042	6 652
Total I (5)		044	420 658	048	262 922
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	96 672	062	61 900
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	64 700	070	40 183
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	5 098	074	8 855
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	146 993	086	128 214
	Charges constatées d'avance *	092	32	094	24
	Total II	096	313 495	098	239 176
Total général (I+II)		110	734 153	112	502 098

PASSIF

		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	120	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126	100	126	100
	Réserves réglementées *	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	45 040	132	23 201
	Report à nouveau	134		134	
	Résultat de l'exercice	136	119 303	136	81 839
	Subventions d'investissement	137		137	
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I	142	165 444	142	106 140
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154		154	
	Emprunts et dettes assimilées	156	348 832	156	300 669
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	52 846	166	65 240
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	47 747	172	27 033
	Comptes courants d'associés	173	2 650	173	2 650
	Autres dettes	175		175	366
	Produits constatés d'avance	174		174	
	Total III	176	452 075	176	395 958
	Total général (I + II + III)	180	617 519	180	502 098
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

30/09/2024

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES AMENDES		385
TVS		2 105
Total des réintégrations diverses	330	2 490

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2A VISION CARE										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	110 000	402		404		406	110 000	110 000	
	Autres	410	7 500	412		414		416	7 500	7 500	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450	198 133	452	34 193	454	(0)	456	232 326	232 326	
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	21 466	472	41 331	474		476	62 796	62 796	
Immobilisations financières		480	6 652	482	1 384	484		486	8 036	8 036	
TOTAL		490	343 750	492	76 908	494	(0)	496	420 658	420 658	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500	6 999	502	501	504		506	7 500	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	58 077	542	25 879	544		546	83 955		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	15 752	562	9 427	564		566	25 179		
TOTAL			570	80 828	572	35 807	574		576	116 635	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS 2A VISION CARE

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Déficits de l'exercice	860
				Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	197 224
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	117 367
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : SAS 2A VISION CARE				Néant ☐			
Exercice ouvert le : 01/10/2023		et clos le : 30/09/2024		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376	5		
dont apprentis				657			
dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	992 099		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106	992 099		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	37		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111	34 772		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	6 600		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144	41 409		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats				121	410 645		
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	123 566		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	39 991		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152	574 202		
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)		137	459 306
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	459 306		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	992 099	Effectifs au sens de la CVAE *	023 5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026			
Période de référence				024	01/01/2023	160	31/12/2023
Date de cessation				186			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.							
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 4

N° SIRET 8 4 4 7 4 8 9 3 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2A VISION CARE

ADRESSE (voie) 70 RAMBLA DES CALISSONS

CODE POSTAL 34070 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	100
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination A.DURAND HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 949075865 % de détention 34.00 Nb de parts ou actions 34

Adresse : N° 4 Voie RUE DU FIGUIER

Code postal 30470 Commune AIMARGUES Pays

Forme juridique SAS Dénomination A.BOUTRID HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 948982269 % de détention 33.00 Nb de parts ou actions 33

Adresse : N° 22 Voie ESPLANE DES JUJUBIERS

Code postal 30470 Commune AIMARGUES Pays France

Forme juridique SAS Dénomination GROUPE FABRE

N° SIREN (si société établie en France) 913418455 % de détention 33.00 Nb de parts ou actions 33

Adresse : N° 100 Voie RUE RAMBLA DES CALISSONS

Code postal 34070 Commune MONTPELLIER Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**SAS 2A VISION CARE
70 RAMBLA DES CALISSONS
34700 MONTPELLIER**

N° R.C.S. MONTPELLIER : 844 748 939

**AFFECTATION DE RESULTAT
EXERCICE AU 30/09/2024**

I – PROPOSITION D’AFFECTATION

Nous vous proposons d’affecter le bénéfice de l’exercice clos le 30/09/2024, soit 119 303.46 euros, de la manière suivante :

- Autres Réserves : 29 303.46 euros
- Dividendes : 90 000.00 euros

II – RESOLUTION D’AFFECTATION DES RESULTATS

Extrait de l’Assemblée Générale Ordinaire du 08 mars 2025 :
Le bénéfice de l’exercice clos le 30/09/2024 reçoit l’affectation suivante :

- Autres Réserves : 29 303.46 euros
- Dividendes : 90 000.00 euros

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

Certifié conforme à l’AGO du 08 mars 2025

Le Président :
Arnaud DURAND

